

UAa - Centre urbain	AV - Agricole Valorisée
UAb - Nouvelle centralité	AP - Agricole Préservée
UAc - Centre bourg	NVJ - Naturelle parcs et jardins publics
UAd - Coeur de village et Hameau	NV - Naturelle Valorisée
UBa - Péricentre intensification	NVj - Naturelle Valorisée jardins partagés
UBb - Péricentre intermédiaire	NVc - Naturelle Valorisée carrière
UCa - Grand ensemble	NVs - Naturelle Valorisée STECAL
UCb - Ensemble d'habitat collectif	NP - Naturelle Préservée
UDa - Pavillonnaire diversifié	NPh - Naturelle Préservée Humide
UDb - Pavillonnaire diffus	NPr - Naturelle Préservée réservoir de biodiversité
UDc - Pavillonnaire ordonnancé	NE - Naturelle Equipement
UDd - Pavillonnaire densifié	NEa - Naturelle Equipement d'intérêt collectif et de services publics
UDe - Pavillonnaire Bord de Seine	NEi - Naturelle Equipement Espace de loisirs
UEa - Activité économique	NS - Naturelle Seine
UEm - Activité économique mixte	NSh - Naturelle Seine Ile Habitée
UEf - Activité portuaire fluviale	NSn - Naturelle Seine Ile Naturelle
UP - Zone Campus Paris Saint Germain	
UX - Equipement	
1AU - Zone à urbaniser mixte	
1AUE - Zone à urbaniser économique	
1AUP - Zone à urbaniser Campus Paris Saint Germain	
1AUX - Zone à urbaniser équipement	
2AUm - Zone à urbaniser à long terme à vocation mixte	
2AUe - Zone à urbaniser à long terme à vocation économique	
2AUp - Zone à urbaniser à long terme à dominante d'activités économiques associées au Campus Paris Saint Germain	
2AUX - Zone à urbaniser à long terme à vocation équipement	

<p>Modaliétés d'application des dispositions réglementaires</p> <p>OAP de Secteurs à Echelle Communale</p> <p>Bande de 50 m</p> <p>Marge de recul (L.111-8 Code de l'Urbanisme)</p> <p>Recul obligatoire</p>	<p>La qualité paysagère et écologique</p> <p>Coeur d'îlot et lisière de jardin</p> <p>Espace collectif végétalisé</p> <p>Arbre identifié</p> <p>Continuité paysagère (alignement d'arbres, talus, haie)</p> <p>Boisement urbain</p> <p>Espace boisé classé - EBC</p>
--	--

<p>La destination des constructions et l'usage des sols</p> <p>Construction susceptible de changer de destination</p> <p>Emplacement réservé mixité sociale</p> <p>Emplacement réservé</p> <p>Linéaire toute activité</p> <p>Linéaire commercial</p> <p>Servitude de localisation</p> <p>Périmètre d'attente de projet</p> <p>Tracé de voie ou chemin</p>	<p>La qualité urbaine et architecturale</p> <p>Edifice patrimoine urbain et rural avec fiche</p> <p>Ensemble bâti</p> <p>Continuité bâtie</p> <p>Ensemble cohérent</p> <p>Edifice patrimoine urbain et rural dans un ensemble sans fiche</p>
---	--

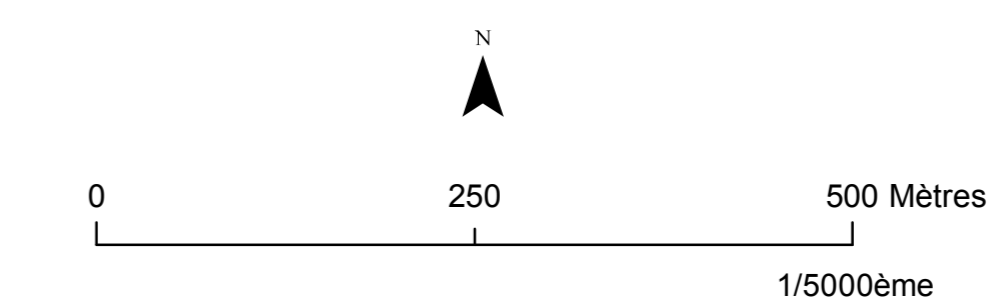
  

<p>La morphologie et l'implantation des constructions</p> <p>XX m Hauteur</p> <p>XX % Coefficient d'Emprise au Sol - CES</p> <p>XX % Coefficient de Pleine Terre - CPT</p>	<p>Limite communale</p>
--	-------------------------

Dispositions graphiques complémentaires :

- Plan de zonage de synthèse : se reporter à la pièce 5.1
- Plan des enveloppes d'alerte des zones humides : se reporter à la pièce 5.3
- OAP de Secteurs à Enjeux Métropolitains : se reporter à la Pièce II, Partie 2
- OAP Commerce et Artisanat : se reporter à la Pièce III, Partie 1
- OAP Trame verte et bleue et Belvédères : se reporter à la Pièce III, Partie 4



**PLU** PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Construire ensemble Grand Paris Seine & Oise

PLU APPROUVÉ SUivant la délibération du conseil communautaire en date du 16/01/2025

PARVENU LE 28 JAN. 2025

Le Président Philippe TAUTOU

**IV — REGLEMENT**

**Partie 5 — DISPOSITIONS GRAPHIQUES**

5.2. Plans de zonage par commune

**Jumeauville**

construireensemble.gpseo.fr